

## Session 4. Le vivant, un allié à préserver

Coord. François Philizot et Cécile Détang-Dessendre

**Agriculture et forêt occupent 85% de l'espace français.** Ces systèmes sont aujourd'hui fragilisés par la perte de biodiversité, l'appauvrissement des sols, la multiplication des événements climatiques extrêmes et la pression sur la ressource en eau. **La biodiversité n'est pas qu'un enjeu de protection, c'est un levier de transformation pour la gestion agricole et forestière.**

### Une politique agricole commune dans l'impasse faute de clarifier ses objectifs.

- La PAC est une politique fondatrice de l'UE, qui représente toujours entre un tiers et 40% du budget communautaire. A l'origine, ses objectifs étaient très clairs : il s'agissait de **moderniser l'agriculture pour nourrir l'Europe au meilleur coût**, avec un instrument majeur, les prix garantis. Cette politique fonctionne si bien qu'on est en surproduction dès 1984.
- Dans les années 90, on passe d'un soutien via la garantie de prix à un soutien à l'hectare. A côté du « premier pilier » des aides directes à la production, un « deuxième pilier » est orienté vers le développement rural, pour un quart des aides environ. Dans les années 2010, le « verdissement » de la PAC se traduit par 30% des dépenses du premier pilier sous conditionnalité écologique.
- **La stratégie « farm 2 fork »** de l'UE visait à mettre la PAC en conformité avec le *Green Deal*, avec des objectifs quantitatifs ambitieux : 25% de la SAU d'agri bio (contre actuellement 10% en France) ; - 50% de pesticides à l'horizon 2030... Mais elle est devenue un épouvantail, avant même d'être traduite dans les textes et a été percutée par le contexte international lié à la guerre en Ukraine. On assiste plutôt à un détricotage des ambitions environnementales (sur le maintien des prairies permanentes, la rotation des cultures, les haies, etc.)
- La PAC 2023-2027 augmente **les marges de manœuvre des Etats membres** à travers les plans stratégiques nationaux. Or la France se montre peu ambitieuse sur ce plan.
- Il est impossible de concilier tous les objectifs, économiques, écologiques, sociaux de la PAC sur un pied d'égalité. « La priorité est donnée au rendement sans que cela soit explicité » (**Cécile Dutang-Dessendre**, Inrae).

La PAC reste **insuffisamment articulée aux autres politiques** : au niveau européen, avec la politique commerciale (avec la difficile question de la réciprocité et des clauses miroir, qui se heurtent au problème de la traçabilité notamment) ; au niveau national et territorial : en Bourgogne-France-Comté par exemple, on voit qu'« il est difficile de faire se rencontrer l'agenda de la COP et celui des appels à projets pour le deuxième pilier de la PAC » (**Anne Coste de Champéron**, SGAR Bourgogne-Franche-Comté)

- **Un degré élevé de socialisation des revenus des agriculteurs** – mais très disparates selon les filières (les aides représentent 200 % du revenu courant avant impôt des éleveurs bovins – mais seulement 10% des viticulteurs). « La PAC ne devrait-elle pas être plutôt une politique sociale ? » (Cécile Dutang-Dessendre)

### Le modèle agricole productiviste a la vie dure....

- **Le modèle agricole productiviste**, hérité de l'après-guerre et soutenu par la PAC, montre ses limites : son rendement, qui dépend massivement des hydrocarbures (il faut 5 calories fossiles pour produire une calorie alimentaire), est aujourd'hui menacé par la disparition des pollinisateurs et la dégradation des sols. La mécanisation conduit à **des exploitations de plus en plus grandes et spécialisées** (par ex. la part des exploitations en polyculture élevage est tombée à 10% en 2020, contre encore 20% en 1988).
- **L'agroécologie** repose sur l'idée que **l'augmentation de la diversité cultivée** augmente massivement les services environnementaux en maintenant en moyenne la performance productive. Elle s'appuie sur la diversification des cultures ; la fertilisation naturelle (légumineuses) ; les infrastructures naturelles telles que les haies ; le bio-contrôle et l'utilisation de micro-organismes pour protéger les cultures.

- **Il n’y a cependant pas de « recette miracle ».** L’observation et l’expérimentation sont **clés**. C’est une des missions de l’INRAe, dont nous avons visité le domaine expérimental en agroécologie d’Epoisses où sont testés des systèmes de culture sans pesticides à partir des deux grandes voies de l’agroécologie :
  - L’agriculture de conservation des sols : pas de travail du sol, semis direct, couvert permanent, mais en principe dépendance au glyphosate.
  - L’agriculture biologique : pas de pesticides ni d’engrais chimique mais en principe dépendance au travail du sol et au désherbage mécanique.
 Le dispositif permet de tester à la fois le rôle de chaque facteur indépendamment (ex. choix variétaux et associations, périodes de rotation, date de semis, apport extérieur en azote, travail du sol, etc.), et des combinaisons de techniques avec une approche paysagère.
 

D’où il ressort que :

  - Il est très difficile de concilier non-labour et absence de pesticides...
  - Le non-labour ne veut pas dire la fin du machinisme : il requiert un matériel agricole performant et spécifique
- Force est de constater que **les solutions chimiques restent plus simples, plus fiables et moins chères...**

« On voudrait que les agriculteurs changent leur pratique mais on ne change pas les critères de performance, ni les modes de consommation. » (**Xavier Reboud**, INRAe)

Les agriculteurs ne se passeront des produits phyto-sanitaires que s’ils s’y retrouvent financièrement. Or « Se passer du phyto, c’est une prise de risque que l’agriculteur est le seul à porter »...

**Pour accompagner les agriculteurs à changer leurs pratiques, il faut mieux partager les risques et la valeur.**

- Développer les **paiements pour services écosystémiques (PSE)**. Ils permettent de valoriser les externalités de l’agriculture, incluant ses effets sur la santé, la régulation de l’eau, la pollution, les émissions de carbone... Ainsi, le Grand Paris rémunère des agriculteurs en amont pour préserver des prairies inondables. Mais les dispositifs qui existent sont aujourd’hui très segmentés (agences de l’eau, fonds carbone payés par les acteurs privés, etc.), sans vision systémique, et ont une efficacité mitigée. Poussés à l’extrême, ces systèmes peuvent évincer les activités productives (« aux Etats-Unis, les apiculteurs gagnent plus d’argent en louant des ruches pour la pollinisation qu’en produisant du miel » (X. Reboud)
- **Accompagner la prise de risque** par des outils d’aide à la décision fondés sur des modèles climatiques. Ainsi en Bourgogne-Franche-Comté, le projet MAELIA (Modélisation et Évaluation Intégrées des territoires Agricoles et systèmes de bioéconomie) a pour objectif de simuler différents scénarios de transformation des systèmes agricoles pour anticiper leurs impacts.
- **Se regrouper pour évoluer, partager les risques, expérimenter.** C’est le rôle par exemple des Groupes d’études et de développement agricole (GEDA) ou des systèmes de parrainage pour le bio.

**Elargir la responsabilité sur l’usage des produits phyto.** Jusqu’à présent, « on surveille essentiellement les agriculteurs et pas les autres acteurs du système » (**Maud Blanck**, INRAe). Le dispositif des certificats d’économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) cible les distributeurs et acteurs de la chaîne de mise en marché qui se voient assigner une obligation annuelle d’économie de ces produits. Pour ce faire, ils doivent mettre en œuvre ou promouvoir des actions reconnues pour leur efficacité à réduire leur usage. Si on note une nette accélération du déploiement des CEPP, on est encore loin de l’objectif national de réduction de 50 % de l’usage des produits phytosanitaires à l’horizon 2025 par rapport à 2008.

- **Construire des politiques alimentaires territoriales intégrées.** On constate que l’alimentation est aujourd’hui largement déterritorialisée. Par ex, en Bourgogne-Franche-Comté, moins de 10% du contenu des assiettes viendraient de la région. Les projets alimentaires territoriaux (PAT) portés par les collectivités locales visent à structurer les

filières locales, et à  **rapprocher producteurs, transformateurs, distributeurs, et consommateurs** afin de développer une alimentation locale, durable et de qualité.

- **Faire évoluer les pratiques de consommation.**

**A Dijon**, la politique alimentaire repose au départ sur le mieux manger.

« Pour faire évoluer les modes de production et structurer les filières, il faut partir des modes de consommation » (**Philippe Lemanceau**, Métropole de Dijon)

La restauration collective est un levier privilégié aux mains des collectivités. La difficulté consiste à tout synchroniser : la consommation (sensibiliser les enfants aux produits comme les légumineuses), la transformation et les compétences correspondantes (Dijon a mis en place une cuisine centrale en régie et une légumerie qui sont au cœur de la transition systémique de la restauration collective) et la production – à Dijon, le système de production reste privé (d'autres collectivités ont fait le choix du maraichage en régie), faisant le pari que « si le centre de consommation donne aux agriculteurs une garantie de prix et de consommation, il peut structurer des filières et injecter de la vertu dans le tissu productif territorial » (**Fabrice Chatel**, consultant et ancien auditeur Ihédate).

Cependant, les prix et les règles des marchés publics, qui ne permettent pas de favoriser les producteurs locaux, restent des obstacles majeurs.

- **Mieux rémunérer l'alimentation de qualité.** Aujourd'hui, 10% de la valeur ajoutée de l'alimentation va à l'exploitant (le reste : industries agroalimentaires, distribution, restauration, services...). La loi Egalim vise à mieux partager cette valeur, mais elle est peu respectée.

Le bio a fait les frais des stratégies de déférencement et de marges des distributeurs, qui se sont ajoutés à la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation.

Au-delà du partage de la valeur se pose aussi la question du prix que nous sommes prêts à payer pour nous nourrir. Mais pour ça, il faut dégager des marges de pouvoir d'achat (17% de la population en situation de précarité alimentaire dans la métropole de Dijon)

### **Dépérissement des forêts : ne pas se tromper de diagnostic, ni de remède.**

La forêt française, qui couvre 31% du territoire, a vu sa productivité augmenter depuis 1850 sous l'effet du réchauffement, de la hausse du CO2 et des dépôts azotés (**Nathalie Bréda**, INRAe )

- Mais cette croissance s'accompagne d'une **surcapitalisation** d'une **accumulation de bois sur pied** (+50% entre 1985 et 2023), créant une vulnérabilité accrue face aux tempêtes et à la sécheresse.
- La tendance paraît s'inverser. Toutes les mesures – via l'étude des cernes des arbres (la dendrochronologie), celle de l'état des cimes ou celle de la mortalité – confirment **un dépérissement accéléré**. Ainsi, en Europe, 1/3 des arbres présentent un déficit foliaire modéré à sévère, avec deux causes majeures, la sécheresse et les insectes défoliateurs. Les échecs de reboisement, souvent précipités par des calendriers politiques, interrogent la pertinence des stratégies actuelles.
- **3 types de stratégies d'adaptation** : réactive (gérer la crise, surveiller), systémique (adapter les pratiques pour les mêmes fonctions qu'aujourd'hui), transformationnelle. Dans l'adaptation systémique, on trouve par exemple la sylviculture, plus économe en eau, en travaillant sur le dosage des feuilles (moins de feuilles, c'est moins de consommation d'eau et plus d'eau qui arrive au sol). Ou encore le mélange d'essences – bien que les études montrent que les forêts mélangées ne sont pas toujours un gage de résilience accrue et peuvent parfois s'apparenter à de la maladaptation ; d'où l'importance de l'expérimentation.
- **La capacité de séquestration du carbone de la forêt** s'érode : avec la sécheresse, les arbres ferment leurs stomates, ces pores par lesquels ils absorbent le CO2. Or, le puits de carbone que constituent les forêts est clé pour boucler l'objectif de neutralité carbone. Face à la baisse de la séquestration du carbone par le mécanisme de la photosynthèse, la SNBC préconise de pousser les deux autres leviers de séquestration que sont le stockage du carbone par le bois sur pied et la substitution du bois à d'autres matériaux plus émetteurs.

- **A la recherche de nouveaux modèles économiques.** La production de bois est le seul service économique de la forêt. Il faut trouver des paiements pour les autres services.

### **Les politiques en faveur de la biodiversité ont gagné en ambition, mais avec un faible impact sur l'évolution des pratiques de culture.**

- Depuis la loi fondatrice de protection de la nature de 1976, qui envisage déjà la biodiversité comme une ressource pour les territoires, son arsenal d'instruments s'est beaucoup enrichi, notamment sous l'influence de l'Europe (zones Natura 2000, créées en 1992 et qui couvrent aujourd'hui 13% du territoire).
- Ces politiques protégeaient au départ la **biodiversité extraordinaire** (création des premiers parcs naturels nationaux dans les années 60 comme le parc de la Vanoise) ; elles se sont étendues à la **biodiversité ordinaire** (parcs naturels régionaux).
- Ces dernières années, on est passé **d'une approche périmétrée à une approche en réseau** : trames vertes et bleues introduites par la loi Voynet puis le Grenelle de l'environnement, jusqu'à la loi climat et résilience qui introduit la biodiversité dans les logiques de planification territoriale à l'échelle également des SCOT et des PLU.
- Portée initialement par l'Etat, cette politique est devenue **plus partenariale**. Les Régions disposent désormais de cadres stratégiques (la stratégie régionale biodiversité, non prescriptive, et le SRADDET, qui l'est davantage et intègre un volet biodiversité) et d'outils, comme les réserves naturelles régionales, les parcs naturels régionaux... Depuis 2023, elles gèrent aussi les zones Natura 2000, ainsi que le deuxième pilier de la PAC. Mais la mise en cohérence des pratiques agricoles et des politiques de biodiversité reste cantonnée à des espaces privilégiés.
- « La protection peut parfois avoir des effets contre productifs, en empêchant par exemple l'expérimentation forestière au service de l'adaptation ». (N. Breda)

**La régulation des conflits autour de la biodiversité** gagnerait à s'appuyer sur les sciences sociales, pour identifier à la fois les conflits sous-jacents souvent masqués par les conflits apparents ; les « agents du changement », autrement dit les acteurs susceptibles de favoriser le dialogue au niveau territorial ; et enfin les méthodes favorisant la collaboration entre les parties prenantes. (**Juliette Young**, INRAe)

### **Références**

- A voir sur le site de l'lhédate : <https://ihedate.org/session-7-preserved-les-ressources-ecologiques-de-l-espace-francais-262>

En particulier :

- Bertrand Hervieu sur les grandes périodes de l'agriculture en France depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle
- Vincent Chatelier sur l'agriculture comme secteur économique (points forts et points faibles ; disparité de revenus entre exploitants...)
- Pierre-Marie Aubert sur la stratégie Farm2fork et ses suites
- Vincent Purseigle sur l'éclatement idéologique du monde agricole

La stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/strategie-nationale-biodiversite-2030>

Breda N. et al., [La dendrochronologie, l'art de lire dans les cernes des arbres](#), The Conversation, 2016

ICP Forests, [« Tree health is deteriorating in the European forests »](#), Brief No 5, 2021

CGAAER, [Les aménités rurales et leur prise en compte dans l'action publique](#), 2021.

Cour des comptes européenne, [Biodiversité des terres agricoles : la contribution de la PAC n'a pas permis d'enrayer le déclin](#),

Detang-Dessendre C., Reboud X., [Pour en finir avec les pesticides, il faut aussi des agriculteurs dans les champs](#), The Conversation, 2019

Projet MAELIA : <https://www.maelia-iam.fr/>